

Règlement de dépôt famille

Une liste par famille

Cas particulier pour une 2^{ème} liste dans une même famille (même foyer : marié, concubin, enfants... ou famille élargie : grands-parents, frères, sœurs, parents séparés...) :

- Une demande d'autorisation par mail doit être faite à chaque bourse. Le bureau se réserve le droit de statuer au cas par cas pour toute demande particulière. Un formulaire décrivant la composition de la famille sera à remplir.

- **Il ne peut pas y avoir 2 listes dans la même famille avec des vêtements et chaussures appartenant à une même personne.** Les jeux, le matériel de puériculture et le linge de maison ne sont pas concernés par cette restriction.

Ex : Une mamie ne proposera pas dans sa liste les vêtements ou les chaussures d'un enfant de sa fille si celle-ci fait déjà une liste.

Ex : Une maman et sa fille (18 ans) peuvent faire chacune une liste avec leurs vêtements et chaussures respectifs. Pas d'articles de la fille sur la liste de la maman.

Ex: Si une personne fait une liste d'articles vêtements et chaussures de ses enfants - petits-enfants, son (sa) conjoint(e), ne peut faire une 2ème liste que de jeux, matériel de puériculture, linge de maison et articles lui appartenant, mais pas d'articles vêtements et chaussures de ses enfants - petits-enfants et de son (sa) conjoint(e).

- Les listes ne respectant pas ces critères pourront être supprimées, y compris le jour du dépôt. Des bénévoles prennent du temps pour vérifier chaque liste.
- Pourquoi ?
Les listes sont limitées à un certain nombre d'articles pour que le plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de cette possibilité de vendre et pour encourager le bénévolat qui permet d'augmenter une liste en échange d'une aide indispensable pour l'organisation de la bourse. Soyez respectueux du règlement, si vous ouvrez une 2^{ème} liste dans la même famille, c'est pour « jouer le jeu » !